



**CONSEIL COMMUNAL  
YVORNE**

**Procès-verbal de la séance  
du Conseil communal d'Yverne  
du 25 juin 2020 à 20 heures**

**Présents :** Aeppli Serge, Allenbach Tania, Barbay Alain, Bernasconi Christian, Bernasconi Yschelle, Bournoud Claude André, Crot, Jean-Louis, Engel Oriane, Glauser Claire, Gugelmann Quentin, Hüttenmoser Marc, Isoz Maxime, Kohli Charles-Henri, Major Geneviève, Maret Jean-Daniel, Merli Raphaël, Minod Ludovic, Morier Yves, Nicolier Danielle, Perret Alexandra, Pilet Fabrice, Polzer Zuzarte Annette, Roux Sébastien, Stalder Guy, Suardet Martin, Tabord Diego, Turrian Sébastien, Verdon Stéphane, Wagner Susanna

**Excusés :** Ansermoz Jean-Luc, Benassi Marco, Conus Marc André, Dervey Nicolas

**Absents :** Deladoey Frédéric, Lüthi François

M. le Président Christian Bernasconi, ouvre la 27<sup>e</sup> séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillères et Conseillers et la Municipalité dont il excuse Mme la Municipale Marie-Hélène Frutschi et M. le Municipal Eric Minod.

Sont également présents : M. Francis Müller, huissier, et Mme Christelle Détraz Jaquerod, secrétaire du Conseil.

### **1. Appel**

Il ressort de cet appel que : 27 Conseillers sont présents, 4 se sont excusés et 2 sont absents. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

### **2. Lecture de l'ordre du jour**

M. le Président Christian Bernasconi passe directement la parole à la Municipalité qui a fait savoir qu'elle souhaitait modifier l'ordre du jour.

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Edouard Chollet indique que la Municipalité, dans le respect de l'art. 81 du règlement du Conseil communal qui dit *La municipalité peut retirer un projet qu'elle a déposé tant que celui-ci n'a pas été adopté définitivement par le conseil*, a décidé de retirer le préavis 01-2020 concernant la demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage public du Boulevard d'Yverne. Dès lors, M. le Syndic Edouard Chollet demande la suppression du point de l'ordre du jour relatif à ce préavis.

M. le Président Christian Bernasconi lit donc l'ordre du jour en tenant compte de cette modification :

1. Appel
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2020
4. Assermentation de deux nouveaux Conseillers
5. Nomination du Bureau du Conseil pour la période de juillet 2020 à juin 2021
  - a) Election du Président
  - b) Election de deux vice-présidents
  - c) Election de deux scrutateurs et deux suppléants
6. Préavis 02-2020 Rapport de gestion et comptes 2019  
Rapport de la Commission de gestion
7. Préavis 03-2020  
Adoption du règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et l'utilisation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable
  - a) Rapport de la Commission ad hoc
  - b) Rapport de la Commission des finances
8. Préavis 04-2020 Fixation du nombre de municipaux pour la législature 2021-2026  
Rapport de la Commission ad hoc
9. Communications du bureau
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

**L'ordre du jour modifié** n'appelle aucune autre modification et **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

### **3. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2020**

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Edouard Chollet souhaite apporter deux modifications au procès-verbal :

- En page 14, les montants par habitant sollicités par le projet de média « La Voix du Chablais » sont en réalité CHF 1.50, CHF 2.00 et CHF 3.00. En complément, M. le Syndic indique que ce projet paraît *mort dans l'œuf* puisque la conférence des syndicats semble plus que timide à l'idée de soutenir ce projet.
- En page 5, M. le Syndic Edouard Chollet indique avoir un peu noirci le montant de la dette/habitant nette lausannoise qui avoisine les CHF 18'000.00 et non CHF 20'000.00. Cette valeur correspond à l'année 2017.

M. le Président Christian Bernasconi remercie M. le Syndic Edouard Chollet pour ces précisions.

En l'absence d'autre modification, **le procès-verbal modifié est adopté à la majorité** des membres présents (25 oui, 2 abstentions) avec remerciements à la secrétaire.

### **4. Assermentation de deux nouveaux Conseillers**

M. le Président Christian Bernasconi informe que, suite à deux démissions, le groupe PLR propose en remplacement : Mme Geneviève Major et M. Fabrice Pilet. En conformité avec la procédure lorsqu'il n'y a plus de viennent-ensuite, ces candidatures ont été appuyées par 6 personnes qui ont souscrits la liste lors des élections et ont été affichées durant 3 jours au pilier public.

M. le Président invite Mme Geneviève Major et M. Fabrice Pilet devant l'Assemblée qui se lève. Il lit l'art. 5 du règlement du Conseil communal puis leur demande de prêter serment ce qu'ils font en levant la main droite et en disant : « Je le promets ». Sous les applaudissements, M. le Président leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil pour législature 2016-2021.

M. le Président indique que le Conseil est à nouveau au complet avec 35 conseillers dont 29 sont présents ce soir.

## **5. Nomination du Bureau du Conseil pour la période de juillet 2020 à juin 2021**

M. le Président Christian Bernasconi rappelle que selon l'art. 12 du règlement du Conseil communal d'Yverne : « Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal. »

### **a) Election du Président**

Le groupe UDC propose la candidature de M. le Conseiller Guy Stalder. En l'absence d'autre candidat, **M. le Conseiller Guy Stalder est élu tacitement comme Président du Conseil communal pour une année.**

### **b) Election de deux vice-présidents**

Le groupe Arc-en-ciel propose M. le Conseiller Jean-Louis Crot en tant que 1<sup>er</sup> vice-président. En l'absence d'autre candidat, **M. le Conseiller Jean-Louis Crot est élu tacitement comme 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal pour une année.**

Afin de procéder à l'élection du 2<sup>e</sup> vice-président, M. le Président Christian Bernasconi cède la parole à l'actuel 1<sup>er</sup> vice-président, M. le Conseiller Guy Stalder.

M. le 1<sup>er</sup> vice-président Guy Stalder indique que le groupe PLR propose la candidature de M. Christian Bernasconi comme 2<sup>e</sup> vice-président. En l'absence d'autre candidat, **M. Christian Bernasconi est élu tacitement comme 2<sup>e</sup> vice-président du Conseil communal pour une année.**

M. le Président Christian Bernasconi remercie M. le Conseiller Guy Stalder pour son intervention et rappelle que les deux vice-présidents peuvent œuvrer normalement dans les commissions.

### **c) Election de deux scrutateurs et deux suppléants**

M. le Président Christian Bernasconi informe que :

- le groupe PLR propose M. le Conseiller Sébastien Roux et
- le groupe Arc-en-ciel propose Mme la Conseillère Claire Glauser

en tant que scrutateurs.

En l'absence d'autre candidat, **Mme la Conseillère Claire Glauser et M. le Conseiller Sébastien Roux sont élus tacitement scrutateurs pour une année.**

Concernant les deux suppléants :

- le groupe PLR propose Mme la Conseillère Geneviève Major et
- le groupe Arc-en-ciel propose Mme la Conseillère Alexandra Perret.

En l'absence d'autre candidat, **Mmes les Conseillères Geneviève Major et Alexandra Perret sont élus tacitement pour une année.**

## 6. Préavis 02-2020 Rapport de gestion et comptes 2019 Rapport de la Commission de gestion

Au nom de la Commission de gestion et en conformité avec l'art. 68 du règlement du Conseil communal, M. le Conseiller Sébastien Turrian demande au Conseil d'être dispensé de la lecture de tout le rapport et de se limiter à la lecture des conclusions. Cette proposition **est acceptée à l'unanimité** des membres présents.

M. le Conseiller Sébastien Turrian lit donc les conclusions du rapport :

### L'exercice comptable 2019 se résume finalement comme suit :

- Un Excédent à l'actif de **CHF 56'094.32**
- Total du bilan **CHF 8'438'595.44** tant à l'actif qu'au passif.

### Conclusion

En conclusion le rapport de gestion distribué avec le préavis no 02.2020 étant vraiment très complet, de ce fait a réduit grandement les questions de la commission de gestion et, suite à l'étude des différents dicastères, auditionné les municipaux respectifs, entretenu avec l'administration communale par sa boursière et son secrétaire municipal nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

1. d'approuver les comptes communaux tels que présentés
2. d'approuver les comptes intercommunaux dans lesquels la commune est engagée
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2019

M. le Président Christian Bernasconi remercie M. le Conseiller Sébastien Turrian pour la lecture de ces conclusions, puis demande à la Municipalité si elle souhaite ajouter quelque chose.

M. le Syndic Edouard Chollet indique que *la Municipalité n'a rien à ajouter à l'excellence de ce rapport.*

En l'absence de remarque ou de question, M. le Président **clôt la discussion** puis lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 02-2020 :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

Vu le préavis municipal no 02-2020 Rapport de gestion et comptes 2019,  
Ouï les conclusions du rapport de la commission de gestion chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

- 1) d'approuver les comptes communaux 2019 tels que présentés,
- 2) d'approuver les comptes intercommunaux dans lesquels la commune est engagée,
- 3) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2019.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.**

## **7. Préavis 03-2020**

### **Adoption du règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et l'utilisation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable**

#### **a) Rapport de la Commission ad hoc**

Au nom de la Commission ad hoc, Mme la Conseillère Tania Allenbach nous lit le rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION CONCERNANT LE PREAVIS 03-2020 CONCERNANT :  
« L'adoption du règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et l'utilisation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette commission formée de Messieurs Diego Tabord, Sébastien Roux et Madame Tania Allenbach s'est réunie le mardi 26 mai et le 2 juin 2020 à la Grappe.

Nous avons invité Madame la Municipale Isabelle Derégis lors de la 2<sup>ème</sup> séance.

Nous tenons à adresser nos remerciements à Madame Isabelle Derégis pour sa disponibilité et surtout ses explications précises pour répondre à toutes nos questions.

La commission tient à relever la volonté de la municipalité d'inciter la population à des économies d'énergie par le biais des subventions proposées, ainsi qu'une répartition équitable notamment en proposant aux jeunes de 6 à 25 ans 40% du prix d'un abonnement personnel Mobilis 2<sup>ème</sup> classe jusqu'à 4 zones. Cela permettra à une large part de la population résidant la commune en tant que locataires de bénéficier de ces subventions auxquelles ils participent en payant la taxe de 0.7 ct le kWh et d'encourager nos jeunes dans un mode de transport plus durable.

La commission encourage la Municipalité à mettre en avant les nouvelles mesures proposées ainsi que de rester attentive à toutes les nouvelles formes d'encouragement à des rénovations durables. En conclusion, la commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- 1) d'approuver le nouveau règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et l'utilisation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable,
- 2) de charger la Municipalité de soumettre ledit règlement à l'approbation de la cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité,
- 3) d'abroger toute disposition antérieure ou contraire édictée par le Conseil communal ou la Municipalité.

M. le Président Christian Bernasconi remercie Mme la Conseillère Tania Allenbach pour la lecture de ce rapport ainsi que toute la commission ad hoc pour le travail nécessaire à sa rédaction.

**b) Rapport de la Commission des finances**

Au nom de la Commission des finances, Mme la Conseillère Susanna Wagner lit le rapport :

**Rapport de la commission des finances sur le Préavis no 3-2020, « Adoption du règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et l'utilisation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable. ».**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de MM. Jean-Louis Crot, Frédéric Deladoey, Charles-Henri Kohli, Stéphane Verdon, et de la rapporteuse soussignée s'est réunie les 4 et 15 juin 2020. La commission a décidé de demander à la municipalité des renseignements complémentaires par courrier électronique. Nous avons pu obtenir rapidement des réponses à nos questions et nous tenons à remercier la municipalité de sa disponibilité.

Jusqu'à ce jour, le compte de recettes 82.4112 (Taxes énergie) a servi à comptabiliser les versements des acomptes et des soldes des deux taxes de 0,7 ct/kWh perçues par Romande Energie pour le compte de la commune (taxe d'usage du sol et taxe spécifique), à savoir pour 2019 deux versements de CHF 19'242.45 (soldes 2018) et deux de CHF 18'800.- (acomptes 2019).

La taxe spécifique s'élève en moyenne à 40'000.- par année, elle a varié ces 8 dernières années entre 36'000.- et 49'000.-, dépendant des kWh consommés.

Seules les subventions accordées à des tiers ont été comptabilisées dans le compte 82.3657 (Subvention « politique énergétique »). Les subventions totales se sont élevées en moyenne à 16'500.- par année. Elles ont varié ces 8 dernières années entre 35'600.- (les premières années) et 5'600.-.

Les excédents de recettes des exercices antérieurs ont été englobés, faute de fonds affecté, dans les revenus généraux de la commune et utilisés pour faire fonctionner le ménage courant en lieu et place de l'impôt, ce y compris pour le financement d'investissements communaux de toutes sortes en matière de développement durable (remplacement des ampoules au mercure, cartes journalières CFF à prix réduits, etc.).

La comptabilité des années précédentes ayant été bouclée, il est impossible de constituer le Fond pour les énergies renouvelables et le développement durable par les excédents de recettes des exercices antérieurs.

La commission des finances soutient la création de ce fond afin d'avoir un compte affecté pour s'assurer de l'utilisation des ressources en lien avec les énergies renouvelables et le développement durable, pour garantir une meilleure visibilité des subventions accordées et pour assurer une plus grande souplesse dans les objets et dans le temps, en lien avec les ressources disponibles.

La Municipalité reste libre de définir l'affectation de la taxe d'usage du sol, ce qu'elle fera à travers le budget.

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- 1) d'approuver le nouveau règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et l'utilisation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable,
- 2) de charger la municipalité de soumettre ledit règlement à l'approbation de la cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité,
- 3) d'abroger toute disposition antérieure ou contraire édictée par le Conseil communal ou la Municipalité.

En l'absence de remarque ou question autant de la Municipalité que de l'Assemblée, M. le Président Christian Bernasconi **clôt la discussion** puis lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 03-2020 :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE**

Vu le préavis municipal no 03-2020 concernant l'adoption du règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et l'utilisation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable,

Oùï les rapports des commissions chargées de rapporter sur cet objet,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- 1) d'approuver le nouveau règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et l'utilisation du Fond pour les énergies renouvelables et le développement durable,
- 2) de charger la municipalité de soumettre ledit règlement à l'approbation de la cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité,
- 3) d'abroger toute disposition antérieure ou contraire édictée par le Conseil communal ou la Municipalité.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.**

**8. Préavis 04-2020**

**Fixation du nombre de municipaux pour la législature 2021-2026**

Au nom de la Commission ad hoc, M. le Conseiller Guy Stalder lit le rapport.

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères  
Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mmes Oriane Engel, Danielle Nicolier et M. Guy Stalder s'est réunie le 12 juin à la Grappe afin d'étudier le préavis n° 4-2020.

Les informations données par le Syndic lors de la séance avec les Présidents de parti ainsi que lors de la séance du Conseil du 14 mai dernier étant suffisamment claires, la commission n'a pas jugé utile de rencontrer la Municipalité.

Après examen des points positifs et négatifs qui nous été présentés, il nous apparaît que la diminution du nombre de municipaux est tout à fait appropriée à la situation de notre commune. La commission souligne toutefois que la surcharge de travail par dicastère pourrait dissuader de futurs candidats.

La Municipalité devra ainsi veiller à proposer une rétribution des municipaux à la hauteur de cette nouvelle charge, encourageant les candidats à s'engager. Par ailleurs, la commission soutient également une répartition plus équitable des futurs dicastères.

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal à savoir :

1. de fixer à 5 le nombre de membres de la Municipalité dès la prochaine législature.

M. le Président Christian Bernasconi remercie M. le Conseiller Guy Stalder pour la lecture du rapport ainsi que toute la commission pour le travail nécessaire à sa rédaction. Il demande ensuite à la Municipalité si elle souhaite ajouter quelque chose ce à quoi M. le Syndic Edouard Chollet indique que *la réponse est non*.

En l'absence de remarque et question de l'Assemblée, M. le Président Christian Bernasconi **clôt la discussion** et lit les conclusions du préavis 04-2020 :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE**

Vu le préavis municipal no 04-2020 concernant la fixation du nombre de municipaux pour la législature 2021-2026,

Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1) de fixer à 5 le nombre de membres de la Municipalité dès la prochaine législature.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à la majorité** (27 oui et 2 abstentions).

### **9. Communications du bureau**

M. le Président Christian Bernasconi indique que le Bureau n'a aucune communication à transmettre.

### **10. Communications de la Municipalité**

Au nom de la Municipalité, M. le Municipal Alain Bassang informe l'Assemblée qu'une nouvelle structure a été récemment installée sur la Place du Torrent. Cette réalisation - qui s'intitule « Erosion » - est constituée totalement de bois et est l'œuvre de l'artiste M. Jonathan Bernard, sculpteur plasticien français. M. le Municipal Alain Bassang en profite pour présenter l'exposition *AILYOS Art Nature dont la 3<sup>e</sup> édition apporte poésie et légèreté à cette période estivale vraiment tout particulière cette année. Elle permet une balade artistique au cœur d'une galerie à ciel ouvert sur différents lieux dont Aigle, Leysin et le Col des Mosses de début juillet à fin octobre. Une trentaine d'œuvres d'artistes suisses et internationaux jalonnent un parcours artistique particulièrement riche dont le thème « Ciel et Terre » a permis des interprétations très personnelles et offert une liberté de découverte tout aussi vaste. Les magnifiques paysages de la région ont permis de créer un cheminement citoyen à Aigle et à Yverne pour progresser tranquillement vers les alpages des Mosses et les paysages montagneux de Leysin. Cette configuration permet de créer des découvertes artistiques par étapes et pour tout type de visiteur et amateur d'art. M. le Municipal Alain Bassang indique que les expositions AILYOS ont connu un important succès les deux dernières années et que les remontées mécaniques de Leysin n'ont jamais vu autant de personnes qui sont montées à la Berneuse en été. M. le Municipal Alain Bassang invite donc chacun à faire cette expérience car cela en vaut la peine.*

M. le Syndic Edouard Chollet signale que : « deux de nos collaborateurs sont arrêtés ou sont appelés à l'être totalement ou partiellement ; l'un au Secteur voirie et le second au Secteur des eaux. Les services concernés ne peuvent évidemment pas tourner avec l'effectif actuel, il a donc été fait appel à une agence de placement temporaire pour s'assurer les services d'une collaboration externe pendant un délai de deux mois à savoir du 29 juin au 27 août ; c'est provisoirement comme cela que c'est prévu. Vous ne serez donc pas étonnés de voir une nouvelle et jeune tête parmi ces collaborateurs. »

En second point, M. le Syndic Edouard Chollet indique qu'il était initialement prévu de maintenir la fête nationale du 1<sup>er</sup> août comme si de rien n'était mais la résurgence apparente du Coronavirus dans la région en particulier amène la Municipalité à devoir se pencher avec d'avantage d'attention sur cette situation. Elle a donc prévenu le Président du Cartel des sociétés locales qu'elle arrêterait sa décision sur le maintien ou non de cette manifestation la semaine prochaine. *Comme le dit l'adage : « Prudence est mère de vertu ».*

## 11. Divers et propositions individuelles

M. le Conseiller Claude André Bournoud indique qu'il a été surpris de ne pas avoir reçu les rapports des commissions sur papier. En effet, le rapport de la Commission de gestion fait 20 pages et son imprimante bloque après 3 pages. Il ignore s'il s'agit d'une décision du Bureau du Conseil de ne plus envoyer les documents en format papier. De plus, la lecture sur son téléphone portable n'est pas idéale en raison de la taille.

- M. le Président Christian Bernasconi remercie M. le Conseiller Claude André Bournoud. Il précise que, avant, les rapports n'étaient pas envoyés du tout mais étaient uniquement écoutés durant la séance. Aussi, depuis plusieurs années, le Bureau avait décidé d'envoyer par voie électronique les rapports reçus avant la séance afin que les Conseillers puissent en prendre connaissance. Ce point est d'ailleurs en discussion dans les démarches de modifications du règlement du Conseil communal.

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret, membre de la commission de gestion, se permet de transmettre une copie papier du rapport à M. le Conseiller Claude André Bournoud.

M. le Conseiller Martin Suardet souhaite savoir pour quelle(s) raison(s) le préavis 01-2020 relatif à l'éclairage du Boulevard d'Yverne a été annulé. Selon lui, s'il est demandé à une commission de siéger et donner son avis à travers un rapport, c'est pour que celui-ci soit porté aux questions devant le Conseil communal et soumis à un débat. Le retrait du préavis a donné à la commission l'impression d'avoir fait du travail dans le vide.

- Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Edouard Chollet *comprend parfaitement le sentiment de frustration de M. le Conseiller Martin Suardet. Néanmoins, il rappelle une fois encore que c'est la latitude qui est conférée à la Municipalité par le règlement du Conseil communal et que c'est précisément parce que ce rapport a amené à de nouvelles réflexions que ce préavis a été retiré. Le rapport de la commission ad hoc qui est particulièrement étoffé amène un certain nombre de précisions et de remarques qui méritent un examen approfondi auprès notamment des autorités concernées mais également de nature technique, de nature financière et de nature architecturale. Aujourd'hui, la Municipalité n'a pas le background nécessaire pour apporter au reste du Conseil toutes les informations nécessaires. La Municipalité reviendra avec des informations détaillées qui se calqueront sur les propositions de la Commission.*

M. le Conseiller Marc Huttenmoser s'interroge sur le système de ramassage des ordures. Il demande s'il serait possible d'avoir des points de collectes ceci pour faciliter le travail des employés communaux mais également par sécurité. Il cite la route de Lausanne sur laquelle le camion s'arrête tous les 3 mètres pour ramasser un sac devant chaque propriété. Pour M. le Conseiller Marc Huttenmoser, ce *service haut de gamme* pourrait être simplifié en déposant les sacs à un endroit par rue par exemple.

- M. le Municipal Jacques-Henri Müller comprend tout à fait le souci de M. le Conseiller Marc Huttenmoser et constate également que le système est un peu dangereux. Pourtant, la Commune n'ayant pas de propriété le long de la route cantonale, il est compliqué de poser un Molok. Une possibilité pourrait être envisagée sur la zone dite Crausaz puisqu'un terrain d'entente a été trouvé pour la borne hydrante mais cela reste sur une propriété privée. Une autre option serait vers la voirie mais cela obligerait les habitants à se rendre là-bas alors qu'aucun passage piéton n'est installé à cet endroit. Pour le reste du village, la pose d'un Molok est en étude à Vers-Morey ainsi que dans 2-3 autres endroits. Versvey, pour sa part, a d'ores et déjà des Molok. Selon M. le Municipal Jacques-Henri Müller, ce genre d'installation devrait effectivement se faire de plus en plus afin de centraliser la dépose de déchets et atténuer l'impact des transports.

M. le Conseiller Marc Huttenmoser précise qu'il ne pensait pas à l'installation de Molok mais simplement à centraliser la dépose des sacs à un endroit par rue. Il sait bien que l'installation de Molok est compliquée et coûteuse.

- M. le Municipal Jacques-Henri Müller répond : « On prendra contact avec la Maison Badoux qui a une place assez grande pour permettre l'entreposage des sacs durant l'après-midi car c'est ça le problème. Il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas discuter. On ira aux renseignements.»

M. le Conseiller Jean-Louis Crot souhaite remercier le Conseil communal d'avoir élu à sa tête deux représentants de partis minoritaires pour l'année à venir. C'est *une belle sorte de démocratie* et il s'en réjouit. Il est sûr que M. le Conseiller Guy Stalder et lui-même feront tout leur possible pour gagner la confiance témoignée ce soir.

**Il n'y a plus d'intervention.**

Avant de clore sa dernière séance en tant que Président, M. Christian Bernasconi souligne le plaisir qu'il a eu à tenir ce rôle et ceci particulièrement grâce la participation de chacun et à l'excellente entente durant toutes les séances du Conseil communal.

Il remercie la Municipalité, la secrétaire et l'huissier pour leur soutien et leur agréable collaboration.

**M. le Président Christian Bernasconi clôt la séance à 20 heures 45 sous les applaudissements.**

Le président :

Christian Bernasconi

La secrétaire :

Christelle Détraz Jaquerod